

13 mar 2015 -13:22

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

## Convention et protocole entre la Belgique et les Seychelles tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à la convention\* et au protocole\*\* entre le Royaume de Belgique et la République des Seychelles tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

La convention suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE (et le modèle de l'ONU sur certains points). Le protocole complète les dispositions de la convention relative à l'échange de renseignements de manière à les rendre conformes au standard international actuellement reconnu en la matière.

Les textes de la convention et du protocole sont publiés sur le [site internet de l'administration des Affaires fiscales](#).

La convention et le protocole seront prochainement soumis au parlement fédéral. S'agissant de traités mixtes, ils devront également être soumis aux parlements des régions.

\* faite à Bruxelles le 27 avril 2006

\*\* fait à Bruxelles le 14 juillet 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>